



Date de l'avis de convention

26/07/2017

AVIS DE CONTRAVENTION POUR NON DESIGNATION DE CONDUCTEUR

Le site www.antal.fr vous permet de réaliser vos démarches en ligne et de suivre l'avancement de votre dossier.

Liberté • Egalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE



Numéro de l'avis de convention

8396965511



Madame, Monsieur,

Un véhicule de votre flotte a fait l'objet d'un avis de convention. En tant que personne morale vous avez l'obligation de désigner la personne physique qui conduisait ce véhicule au moment de l'infraction avant le 10/05/2017.

En ne la désignant pas, vous avez donc commis l'infraction décrite ci-dessous.

DESCRIPTION DE L'INFRACTION

NON DESIGNATION D'UNE PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE

- Prévue par ART L 121-6 AL 1, ART L 130-9 AL 1, AL 3 C ROUTE.

- Réprimée par ART L 121-6 AL 2 C ROUTE.

Date / heure : le 10/05/2017 à 00h00

Lieu : 662 CHM DES ASTRIES

Agent verbalisateur : ST CHRISTOL LES ALES - 30380

Agent verbalisateur n° : 474176

Service : Centre automatisé de constatation des infractions routières (Rennes)

Effet(s) sur les permis de conduire

. Cette infraction n'entraîne pas de retrait de point(s) sur le permis de conduire.

VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION

Vous devez payer l'amende en utilisant l'un des modes de paiement décrits dans le document « Notice de paiement ».

Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction (article 529 du Code de procédure pénale).

Montant de l'amende :

Le montant de l'amende forfaitaire prévue pour cette infraction s'élève à : 675 €

Si vous payez dans les 15 jours à compter du 26/07/2017, le montant de votre amende est ramené à :

450 €

30 jours en cas de paiement par timbre amende dématérialisé ou par carte bancaire (sur internet, par serveur vocal ou auprès des centres des finances publiques).

Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours à compter du 26/07/2017, le montant de votre amende est majoré :

1875 €

Dans ce cas, vous recevrez alors un "Avis d'amende forfaitaire majorée" - art. 529-2 du Code de procédure pénale.

INFORMATION

Le traitement automatisé des données à caractère personnel Les informations contenues dans cet avis font l'objet d'un traitement automatisé de données à caractère personnel régi par l'arrêté du 13 octobre 2004, modifié. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification.

ADMINISTRATEUR DU CNT

CS 74000 - 35094 RENNES CEDEX 9

VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACTION

Vous n'effectuez pas de paiement.

Utilisez le formulaire de requête en exonération joint et adressez-le, accompagné de l'original de cet avis de convention et des pièces indiquées, à :

L OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE - TRIBUNAL DE

POLOGNE D'ALES

35911 RENNES CEDEX 9

Le site www.antal.fr vous permet aussi de remplir le formulaire de requête en exonération.

Pour plus de renseignements sur cet avis, vos démarches ou le suivi de votre dossier, consultez le site internet www.antal.fr ou appelez le

0811 871 871 (0,05 €/min + ptx d'un appel normal)

RAPPEL DE L'INFRACTION INITIALE

N° ACO initial : 3646786228

Date d'avis : 25/03/2017

Type d'infraction : Excès de vitesse

Date / heure : le 21/03/2017 à 19h11

Lieu : Autoroute A9

PK/PR : 099+0047

Direction : NIMES vers BEZIERS

Montpellier (34000)

Identification du véhicule

Immatriculation : DG-685-GO

Pays : FRANCE

Marque : PEUGEOT

Agent verbalisateur : ST CHRISTOL LES ALES

Service : Centre automatisé de constatation des infractions routières (Rennes)

Agent verbalisateur n° : 474176

Service : Centre automatisé de constatation des infractions routières (Rennes)

Agent verbalisateur n° : 474176

Service : Centre automatisé de constatation des infractions routières (Rennes)

Agent verbalisateur n° : 474176

Service : Centre automatisé de constatation des infractions routières (Rennes)

Agent verbalisateur n° : 474176

Service : Centre automatisé de constatation des infractions routières (Rennes)

Agent verbalisateur n° : 474176

Service : Centre automatisé de constatation des infractions routières (Rennes)

Agent verbalisateur n° : 474176

Service : Centre automatisé de constatation des infractions routières (Rennes)

Agent verbalisateur n° : 474176

Service : Centre automatisé de constatation des infractions routières (Rennes)

Agent verbalisateur n° : 474176

Service : Centre automatisé de constatation des infractions routières (Rennes)

Agent verbalisateur n° : 474176

Service : Centre automatisé de constatation des infractions routières (Rennes)

Agent verbalisateur n° : 474176

Service : Centre automatisé de constatation des infractions routières (Rennes)

Agent verbalisateur n° : 474176

Service : Centre automatisé de constatation des infractions routières (Rennes)

Agent verbalisateur n° : 474176

Service : Centre automatisé de constatation des infractions routières (Rennes)

Agent verbalisateur n° : 474176

Service : Centre automatisé de constatation des infractions routières (Rennes)

Agent verbalisateur n° : 474176

Service : Centre automatisé de constatation des infractions routières (Rennes)

Agent verbalisateur n° : 474176

Service : Centre automatisé de constatation des infractions routières (Rennes)

Agent verbalisateur n° : 474176

Service : Centre automatisé de constatation des infractions routières (Rennes)

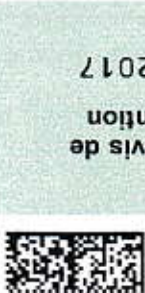
Agent verbalisateur n° : 474176

Service : Centre automatisé de constatation des infractions routières (Rennes)

Agent verbalisateur n° : 474176

Service : Centre automatisé de constatation des infractions routières (Rennes)

Agent verbalisateur n° : 474176



244 AC0010100008396965511
106797 17587 5358
1 / 2 1 125

SARL COTE JARDIN 30
662 CHM DES ASTRIES
30380 ST CHRISTOL LES ALES